

BULLETIN COMMUNAL

DANS CE NUMÉRO :

MERCI SAINT NICOLAS!	2
VISITE DES MARCHES DE NOEL EN ALSACE	2
NOEL A FAIMES	3
ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE	4
GARDIENNES ONE	4
PERMIS DE CONDUIRE	4
LE POINTAGE, C'EST FINI!	5
SITE WEB BIENTOT EN LIGNE	5
QUELLES SONT LES PRIMES « ÉNERGIE » ?	6
PERMIS D'URBANISME	7
COMMUNIQUE DU SRWI	8
LES SERVICES DU CPAS	9
BUDGET COMMUNAL	10
RECENSEMENT AGRICOLE	13
STATISTIQUES	13
NOUVELLES ACQUISITIONS	14
DIVERS TRAVAUX	14
TEMPETE DE NEIGE A FAIMES	15
ECLAIRAGE PUBLIC	15
ENQUETE PUBLIQUE	16
ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES	17
QUELQUES ECHOS DE NOS ECOLES	18
JUNIOR PARTY	19
LE RECOMMANDE ELECTRONIQUE. QUOI DE NEUF?	19
ORDONNANCE GENERALE DE POLICE	20
EN BREF, L'ÉTAT CIVIL	20
AGENDA	22
UNE RUE, UNE HISTOIRE ...	23
LE WALLON, QUAND TU NOUS TIENS ...	23

LE MOT DU BOURGMESTRE

Mesdames, Messieurs,

En octobre 1988, il y aura bientôt 18 ans, lors des élections communales, vous aviez majoritairement accordé votre confiance à la liste que j'avais le plaisir et l'honneur de mener.

De ce fait et pour la première fois à la date du 1er janvier 1989, j'ai été nommé bourgmestre de notre belle entité; lors des scrutins d'octobre 1994 et octobre 2000, vous m'avez renouvelé votre confiance.

Je tiens, une fois encore, à vous remercier très chaleureusement pour l'aide et le soutien que vous n'avez cessé de m'apporter durant ces trois mandats, comme je remercie aussi l'ensemble du personnel de la commune, du CPAS et de la police, actifs et retraités, les mandataires communaux et du CPAS actuels et anciens, les membres de la CCAT, de l'ALE, ainsi que les représentants et tous les bénévoles des différents groupements associatifs, pour leur collaboration, leur travail, leur action, leur dévouement et, très souvent, leur amitié.

Comme vous le savez sans doute, j'ai décidé en toute liberté et en toute sérénité, de mettre un terme à ma fonction maïorale le 30 avril prochain. C'est Madame Marie-Alice VANDERYCKEN, épouse C. CORSWAREM, échevine de l'enseignement qui sera appelée à me succéder; je lui souhaite déjà ainsi qu'à toute l'équipe qui l'entourera et l'épaulera pleine réussite dans leurs tâches et missions futures.

Je suis convaincu, que demain, notre commune, qui connaît un développement important, sera encore mieux équipée, encore plus belle, plus accueillante, plus conviviale.

Vive les Faimoises et les Faimois.

Vive la commune de Faimes.

J'ai été et je suis toujours, pour quelques semaines encore, fier et heureux d'exercer la fonction de « maieur » de Faimes et je vous souhaite à toutes et à tous beaucoup de bonheur ...



Théo FROIDCOEUR
Votre Bourgmestre



MERCI SAINT NICOLAS!



Les 26 et 27 novembre 2005, le grand Saint Nicolas est venu à la rencontre de nos petits écoliers à la salle La Forge.

Comme chaque année, nos élèves avaient préparé un beau spectacle pour le grand Saint.

Les parents, toujours très nombreux, ont pu apprécier les chorégraphies, les

chants ainsi que quelques sketches très humoristiques nous révélant incontestablement certains talents.

L'émotion des petits et la fierté des grands étaient bien présentes.

Nous félicitons vivement le travail de nos élèves et de leurs enseignants pour la qualité du travail accompli. Grâce à leur imagination et leur dévouement, ces deux après-midi de spectacle auront certainement été inoubliables aux yeux des parents.

Saint Nicolas a également remercié, en personne, les enfants en leur offrant

bonbons et friandises.

Les 119 repas adultes (+ 31 repas enfants gratuits) servis lors du souper organisé par le comité de la St Nicolas ont permis d'offrir à chaque enfant une serviette de bain.

Merci SAINT NICOLAS!



« SAINT
NICOLAS A
APPORTÉ DES
BONBONS À
NOS BRAVES
ÉCOLIERS »

VISITE DES MARCHES DE NOËL EN ALSACE

Répondant à l'invitation de la commune, une cinquantaine de nos concitoyens ont eu le privilège de découvrir la magie des marchés de Noël en Alsace les 10 et 11 décembre 2005.

Deux journées n'étaient pas de trop pour visiter les superbes villes et villages de KAYSERSBERG, RIBEAUVILLE, TURCKHEIM et MUNSTER.

Au programme : visites de divers marchés de Noël, repas alsaciens, visites de caves avec dégustations de vins, foie gras et autres spécialités de Noël. Logement dans un hôtel au caractère typiquement Alsacien avec sa façade à colombages ainsi que ses plafonds ornés de poutres massives et authentiques.

Une bonne odeur de vin chaud, de cannelle, de choucroute, de tarte flambée, de tourte ... une ambiance conviviale et une bonne humeur tout au long du séjour ont ravi les faimoi participants.

Le marché de Noël médiéval à Ribeauvillé ainsi que la visite de la ville de Turckheim par le veilleur de nuit ont été particulièrement appréciés par l'ensemble du groupe. Le temps magnifique apporta également une belle



touche finale à ces deux journées féeriques. Tout était parfait!

Un seul regret : victimes du succès de l'organisation, nous avons dû malheureusement refuser plusieurs réservations et tenons encore à nous en excuser.

Le voyage était organisé par l'Echevine de la Culture, Marie-Alice Vandereyken-Corswarem et l'Echevine des Affaires sociales, Marie-Léonie Colpin-Lambotte.

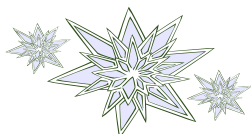
Nous félicitons également Monsieur Jacques Lemoine (journaliste passionné par l'Alsace et auteur du guide du routard) pour sa précieuse collaboration.

Sa connaissance de la région, sa compétence, la diversité et la richesse de ses informations ont été appréciées par tous.



Enfin, un grand merci à tous les participants pour leur attention, leur ponctualité et leur bonne humeur!

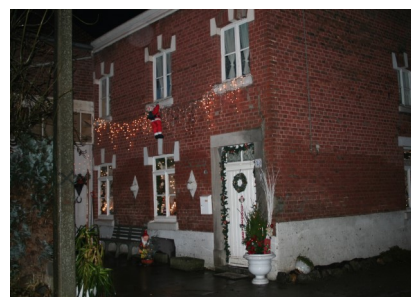
A l'année prochaine pour une nouvelle aventure ...



"Le groupe alsacien"

NOEL A FAIMES

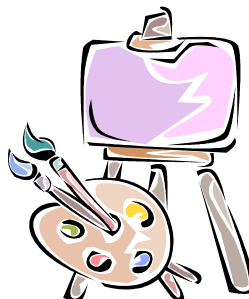
Imagination et illuminations sont les deux mots-clés pour une décoration réussie. En voici quelques exemples ...



ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE : STAGE DE NOËL

Les enfants de 2,5 ans à 12 ans participant au stage de Noël à la salle La Forge du 26 décembre 2005 au 06 janvier 2006 ont découvert ou redécouvert, selon leur âge, la psychomotricité, le dessin, le bricolage pour les petits et le théâtre pour les plus grands.

Afin de clôturer les deux semaines de stage, les parents ont été conviés à une petite représentation théâtrale réalisée par les enfants sous l'œil attentif de leur professeur de théâtre ainsi que celui de Marie-Alice CORSWAREM. Un grand bravo à tous les enfants!



GARDIENNES ONE

Vous travaillez et vous êtes enceinte. Toutes nos félicitations!

Si vous souhaitez continuer à travailler après la naissance de votre bébé, il est grand temps d'organiser la garde de votre enfant. L'idéal est de trouver un endroit près de chez vous. C'est pourquoi, nous vous proposons la liste des gardiennes de notre commune susceptibles de vous satisfaire :



NOM	ADRESSE	TELEPHONE
Mme BOVY	Rue E. Vandervelde 65 à Borlez	019/56 71 28
Mme COLLARD	Rue du Moulin 13 à Viemme	019/54 43 28
Mme CRAHAY	Rue G. Berotte 41 à Borlez	019/56 64 31
Mme DRAGONE	Rue Saint Roch 9 à Celles	019/32 65 16
Mme TANCREDI	Rue Waleffes 16 à Celles	019/32 69 45
Mme DELINCE	Clos des Botteresses 4 à Viemme	019/32 33 92 ou 0476/98 01 51
Garderie des Tout Petits, rue J. Wauters 21 à 4300 Waremmes —Tél. : 019/33.04.66		

PERMIS DE CONDUIRE : SUPPRESSION DES TIMBRES FISCAUX

Depuis le 1er janvier 2006, le Conseil des Ministres a décidé de supprimer l'apposition de timbres fiscaux dans le cadre de la délivrance des permis de conduire. La procédure de délivrance d'un permis ou d'un permis provisoire est donc allégée. Par contre, la somme à payer reste inchangée. Pour rappel :

- Permis de conduire provisoire / licence d'apprentissage : 9 €.
- Permis de conduire original / Permis de conduire international : 16 €.
- Duplicata / Renouvellement d'un permis de conduire : 11 €.

Dorénavant, il est donc important de prévoir le montant adéquat en liquide lors de toute demande d'un permis de conduire.

BONNE NOUVELLE : LE POINTAGE, C'EST FINI !

Depuis le 15 décembre 2005, les chômeurs sont dispensés de pointage communal.

Pour la Ministre fédérale de l'emploi, Freya Van den Bossche, il s'agit d'en finir avec l'objectif initial du dispositif de pointage ayant pour but d'empêcher les chômeurs de travailler au noir et d'infléchir la courbe ascendante des chômeurs par une politique volontariste d'activation des sans emplois.

D'aucuns pensent cependant que la suppression du pointage prive les régions d'un outil de comptage des chômeurs, même si ces données sont fournies par l'Onem car c'est l'office qui verse les allocations de chômage. Il faut savoir que depuis le 1er janvier, c'est la Banque Carrefour (réseau d'échanges électroniques de données entre les différentes institutions de la sécurité sociale) qui fait office de boulier compteur.

Dès lors, les contrôles sont renforcés, soyez donc vigilants et vigilantes, ne négligez aucune attestation pouvant prouver vos recherches d'emplois.

Attention! Les chômeurs devront toujours être en possession d'une carte de contrôle et la compléter. Pour obtenir plus d'informations, surfez sur le site Internet de l'ONEM : <http://www.onem.fgov.be>

SITE WEB : A QUAND LA NOUVELLE VERSION ?

Comme nous vous l'avions signalé dans notre précédent bulletin communal, le site Web de la Commune est en phase de reconstruction. Vous l'aviez peut-être remarqué en consultant la page d'accueil. Il sera entièrement en ligne fin du mois de mars et proposera dorénavant des rubriques complètes, de nouvelles informations, des statistiques, des liens utiles, un calendrier culturel complet, des adresses e-mail personnalisées à chaque service, et bien d'autres choses encore.

Cette nouvelle version vous permettra également de commander des documents, de revoir et/ou conserver le bulletin communal de chaque trimestre sous format PDF, de redécouvrir nos villages en texte et en photos, de répondre à toutes vos questions administratives, pratiques et culturelles

Première nouveauté: vous pouvez déjà contacter directement les différents services via leurs nouvelles adresses e-mail :

- | | |
|--|--|
| – commune@faimes.be | – webmaster@faimes.be |
| – population@faimes.be | – police@faimes.be |
| – etat-civil@faimes.be | – ecole@faimes.be |
| – urbanisme@faimes.be | – conseil@faimes.be |
| – secretariat@faimes.be | – cpas@faimes.be |
| – travaux@faimes.be | – cimetieres@faimes.be |
| – comptabilite@faimes.be | |

Avec le bulletin communal, le site Web améliorera certainement la qualité et la facilité de la communication dans notre commune.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà beaucoup de plaisir sur le Web et espérons que le nouveau site répondra à vos attentes. Comme rien n'est jamais parfait, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques et/ou toute autre suggestion. Nous les suivrons dans la mesure du possible. En attendant, encore un peu de patience et puis ... bon surf!

**« LA NOUVELLE
VERSION EST
PREVUE FIN
MARS »**



www.faimes.be

QUELLES SONT LES PRIMES « ÉNERGIE » ?

**« 13 PRIMES A
L'ÉNERGIE SONT
PREVUES »**

Le remplacement de simple vitrage par du double vitrage, l'installation d'un chauffe-bain instantané au gaz naturel ou l'isolation de votre toit occasionne des dépenses d'investissement mais vous permet aussi d'économiser de l'énergie! C'est pourquoi, la Région wallonne vous propose les « primes énergie ». Nous vous les résumons dans le tableau ci-dessous.

	OBJET	MONTANTS DE PRIMES	TYPE DE FORMULAIRE
ISOLATION			
Prime 1	Isolation du toit	5 €/m ² (entrepreneur) 2 €/m ² (particulier) Max./habitation : 600 €	Formulaire n° 1
Prime 2	Isolation des murs	10 €/m ² Max./habitation : 1.000 €	Formulaire n° 2
Prime 3	Isolation du sol	10 €/m ² Max./ habitation : 850 €	Formulaire n° 3
Prime 4	Remplacement de simple vitrage par du double vitrage	25 €/m ² Max./habitation : 1.000 €	Formulaire n° 4
Prime 5	Isolation d'une nouvelle maison unifamiliale	1.500 €/habitation	Formulaire n° 5
CHAUFFAGE			
Prime 6	Chaudière au gaz naturel à basse température ou générateur d'air étanche fonctionnant au gaz naturel	300 €/chaudière	Formulaire n° 6
	Chaudière au gaz naturel à condensation ou générateur d'air à condensation fonctionnant au gaz naturel	600 €/chaudière	
Prime 7	Chauffe-bain instantané au gaz naturel	75 € pour un appareil < ou = à 10 l/min. 125 € pour un appareil > à 10 l/min.	Formulaire n° 7
Prime 8	Pompe à chaleur	Pour le chauffage du logement : 75 % de la facture et maximum 1.500 €/installation Pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire :	Formulaire n° 8
Prime 9	Chaudière biomasse	75 % de la facture et max. 1.500 €/installation	Formulaire n° 9
Prime 10	Unité de micro-cogénération	75 % de la facture et max. 2.500 €/installation	Formulaire n° 10
Prime 11	Régulation thermique	30 % de la facture TVAC et max. 300 €/habitation/an	Formulaire n° 11
AUDITS			
Prime 12	Audit énergétique Audit par thermographie	Audit : 50 % de la facture TVAC et max. 300 €/audit et par habitation Thermographie : 50 % de la facture et max. 200 € par thermographie et par habitation	Formulaire n° 12
VENTILATION			
Prime 13	Système de ventilation avec récupérateur de chaleur	75 % de la facture et max. 1.500 € par installation et par habitation	Formulaire n° 13

A qui adresser la demande ?

En fonction de la prime souhaitée :

- à la Division de l'Energie de la Région wallonne (DGTRE);
- à votre fournisseur de gaz.

Quand faire la demande ?

Dans les 3 mois prenant cours à la date de la facture (ou à la date de la réception provisoire de l'habitation si vous demandez la prime n° 5 - isolation d'une nouvelle maison unifamiliale).

Comment procéder ?

Il suffit de compléter les formulaires de demande disponibles :

- sur Internet (<http://energie.wallonie.be>);
- au numéro 078/15 00 06.



Si vous êtes propriétaire, copropriétaire, nu propriétaire, usufruitier ou encore locataire d'un logement situé en Wallonie,

les « primes énergie » sont pour vous !

N° VERT REGION WALLONNE : 0800 1 1901

COMMENT OBTENIR UN PERMIS D'URBANISME ?



Première étape: vérifier auprès de l'administration communale ou du fonctionnaire délégué du Ministère de la Région wallonne que le terrain se situe bien en zone urbanisable au plan de secteur.

Ensuite se renseigner sur les conditions à respecter pour pouvoir y construire (surtout pour un terrain situé dans un lotissement).

La demande de permis est introduite auprès du Collège des Bourgmestre et Echevins sur un formulaire mis gratuitement à votre disposition par la commune. Des plans dressés par un architecte, ainsi que des photos du site sont à joindre à cette demande.

La décision est prise, dans un délai variant de 30 à 115 jours, par le Collège des Bourgmestre et Echevins, seul ou sur avis du fonctionnaire délégué selon que le terrain se trouve ou non dans le périmètre d'un permis de lotir.

En cas d'absence de décision du Collège dans le délai prévu, il est possible de saisir le fonctionnaire délégué pour qu'il statue à sa place.

En cas de refus de permis d'urbanisme, un recours au Gouvernement wallon peut être introduit dans les trente jours de la réception du refus.

Plus d'informations? Contactez:

- le service urbanisme (M. Decorty—Tél.: 019/33.98.56)
- la Région wallonne: 0800-1 1901
- surfez sur <http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp>

QUAND FAUT-IL UN PERMIS D'URBANISME ?

Certains actes et travaux de minime importance sont dispensés de permis d'urbanisme mais attention, il faut parfois introduire une déclaration préalable.

Plus de permis, dans quels cas?

- ⇒ Placement de panneaux solaires fixés sur la toiture et sans débordement de celle-ci.
- ⇒ Obturation d'une toiture mais avec des matériaux identiques.
- ⇒ Ouverture ou modification de baies sur 1/4 maximum de l'élévation correspondante et sur 1 niveau maximum.
- ⇒ Remplacement de châssis et de parements de toiture s'ils ont le même aspect extérieur.
- ⇒ Accroissement d'épaisseur d'environ 30 cm.
- ⇒ Pose ou enlèvement un abri de 15 m² maximum, non destiné aux animaux.
- ⇒ Placement d'une antenne de radiotélévision ou parabolique d'1 m² max, ancrée au sol ou prenant ancrage dans l'élévation ou le pan de toiture arrière et à minimum 3 mètres des limites mitoyennes.
- ⇒ Création d'un étang de 15 m² maximum.

Déclaration préalable?

Ce qu'il faut déclarer avant les travaux :

- ⇒ L'ouverture ou la modification de baies en élévation mais il faut une dominante verticale et cela doit se faire avec les mêmes matériaux.
- ⇒ Les élévations qui ne sont pas érigées sur l'alignement, à savoir la limite entre le domaine public et le domaine privé.
- ⇒ La construction ou le remplacement d'un volume secondaire contigu au volume principal : 30 m² max., sans étage, implanté à l'arrière ou en recul d'au moins 4 m de l'alignement ou en raccord via un toit plat, avec toiture à deux versants, des baies à dominante verticale et des matériaux en verre ou identiques à ceux du volume principal.
- ⇒ Ou isolé : 20 m² max. sans étage, non destiné à l'habitat, à l'arrière du bâtiment principal, à 1 m 90 de la limite mitoyenne et avec toiture à deux versants.
- ⇒ Une piscine couverte de 75 m² maximum, s'il n'y a pas de modification sensible du sol.

Est aussi soumise à déclaration préalable la démolition de constructions sans étage de 30 m² max non érigées sur l'alignement. Pour les exploitations agricoles : les silos de stockage, dalles de fumière et citernes de récoltes ou de stockage, encastrées dans le sol. Et pour les exploitations horticoles : la culture de sapins de Noël.

Et les « petits permis »?

Les « petits permis » non soumis à un avis préalable du fonctionnaire délégué concernent toute transformation ou extension de 60 m² max. d'une habitation, la création d'un nouveau logement dans un bâtiment, un abri de plus de 15 m² et un colombier de plus de 25 m², un étang de plus de 15 m² et une piscine de plus de 75 m², la démolition d'annexes de plus de 30 m² et d'environ 60 m².

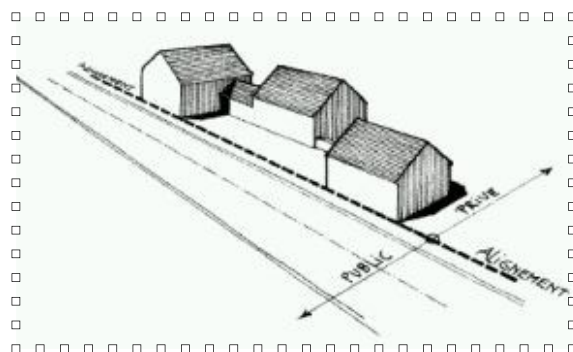
Plus d'architecte ?

Le maître d'ouvrage n'est plus obligé d'avoir recours à un architecte pour les actes dispensés d'un permis et les actes soumis à déclaration préalable ; la création d'un nouveau logement dans un bâtiment (sauf s'il y a modification de la structure, de l'aspect ou du volume de la maison) ; la construction de serres et vérandas (contiguës au volume principal, sans étage, d'une profondeur max. de 3,50 m). Et enfin, la construction de volumes jusqu'à 30 m² maximum.

Pour toutes questions, adressez-vous au service de l'urbanisme
(Tél.: 019/33.98.56 — urbanisme@faimes.be).

Monsieur Decorty pourra vous renseigner sur les contraintes urbanistiques existantes.

*Dessin extrait de l'excellent Guide de
l'urbanisme pour la Wallonie.*



COMMUNIQUE DU SERVICE REGIONAL D'INCENDIE



A la demande du Service Régional d'Incendie et afin de faciliter le bon acheminement des secours, nous rappelons qu'il est important que les numéros apparaissent de manière lisible SUR les habitations. Il est également recommandé de ne pas stationner sur ou à proximité immédiate des bouches et bornes d'incendie.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

LA JOURNÉE « PORTES OUVERTES » DU CPAS

A l'occasion de la matinée portes ouvertes du Centre Public d'Aide Sociale le 22 octobre 2005, un petit-déjeuner était proposé aux visiteurs pour rendre la visite des locaux plus conviviale. Une trentaine de personnes ont découvert qu'à travers la gestion des problèmes sociaux, le CPAS propose aussi d'autres services tels que le « Mobi-service », le « Jardi-Home », les aides ménagères ... qui ont permis la création de 26 emplois de proximité.

Un nouveau service vient encore compléter la large gamme de ceux déjà offerts. Il s'agit de la création de « Sans un pli », pour vous faciliter la vie en matière de repassage. (voir article ci-dessous).

UN SERVICE EN PLUS POUR LE CPAS



Facilitez-vous la vie! Déposez votre linge à la maison « La Forge », rue A. Warnotte 26 à Celles et récupérez-le dans les 48 heures. Il sera repassé à toute vapeur grâce à du matériel de professionnel et du personnel formé et compétent. Cela ne fait pas un pli!

Contact :

- Catherine ANDRIEN Tél. : 019/33.98.58
- Laurence LEROY Tél. : 019/33.97.71
- Etienne CARTUYVELS GSM : 0475/89.82.89
- « Sans un pli » Tél. : 019/58.82.99

Il est déjà opérationnel! Le service de repassage a ouvert ses portes le 04 janvier 2006 au grand bonheur des familles débordées par les tâches ménagères.

« Sans un pli », c'est son nom, est une entreprise du Centre Public d'Action Sociale, agréée en titres-services, accessible tant aux habitants de l'entité que des communes avoisinantes.

Comment y avoir accès? Il suffit de s'inscrire auprès d'ACCOR-SERVICES et de commander des titres-services.

Comment s'inscrire? Via le site Internet www.titres-services.be ou via un formulaire à votre disposition au CPAS.

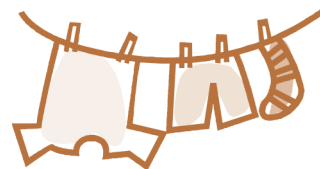
A quel prix? 6,70 €/heure (4,69 € après déduction fiscale).



Ouvert à tous

Heures d'ouverture :

- lundi et mardi de 7 à 11 h 30.
- mercredi de 10 à 14 h.
- jeudi de 14 h 30 à 16 h 45.
- vendredi de 15 h 00 à 19 h.



JARDI-HOME SERVICE

Sur enquête sociale, deux « hommes à tout faire » peuvent effectuer de petits travaux de jardinage et d'entretien de votre maison avec votre propre outillage : tonte de pelouses, taille de haies, entretien des parterres et potagers, nettoyage de caves et greniers, petits bricolages intérieurs et/ou extérieurs, etc.

MOBI-SERVICE

Possibilité de voiture avec chauffeur pour vous aider dans votre quotidien.

Coût : 0,20 €/km par passager, aller-retour compris. Rayon d'activité : 40 kms.

Personne de contact : Véronique JAC - Tél. : 0496/85.50.10.



Contactez le CPAS
019/33.97.70

SYNTHESE « BUDGET COMMUNAL, EXERCICE 2006 »

Nous vous résumons, ci-dessous, le budget 2006 approuvé par le conseil le 20 décembre 2005. Nous insistons sur le fait qu'il s'agit de PREVISIONS de dépenses et recettes.

Quelles sont les recettes et les dépenses de la commune ?

ORDINAIRE (opérations courantes)	
Recettes 2006	3.043.573,12 €
Dépenses 2006	- 2.973.368,48 €
Boni présumé 2006	70.204,64 €
Boni exercices antérieurs	297.298,10 €
Sous-total	367.502,74 €
Prélèvements en faveur de l'extraordinaire*	-209.944,00 €
BONI FINAL PRESUME	157.558,74 €

*pour financer des investissements à long terme.

EXTRAORDINAIRE (opérations d'investissements à long terme)	
Recettes 2006	2.414.221,38 €
Dépenses 2006	- 2.624.165,38 €
Déficit présumé 2006	-209.944,00 €
Transfert (recette) provenant du prélèvement sur le budget ordinaire	209.944,00 €
BONI FINAL PRESUME	0 €

Les recettes englobent trois catégories:

- Les recettes de prestations : location de bâtiments, organisation plaine de jeux, ... => **84.738,72 €**.
- Les recettes de transfert : impôts communaux, taxes additionnelles, transfert de revenus du pouvoir central, contributions aux charges de l'enseignement, remboursement des charges d'emprunt à charge de l'Etat, ...
 - Fonds des communes : 474.694,66 €
 - Taxe addit. Préc. Immobilier : 441.117,26 €
 - Taxe addit. IPP (7,70%) : 828.351,73 €
 - Précompte immobilier (2400 cent.) : 18.459,64 €
 - Autres : 1.011.017,19 €
 => Soit un total de **2.773.640,48 €**.
- Les recettes de la dette: intérêts de créances des pouvoirs publics, dividendes ou bénéfices d'exploitation des entreprises publiques, ... => **185.193,92 €**.

Les dépenses sont réparties dans quatre rubriques:

- Les dépenses de personnel : salaires et traitements, contributions patronales à la sécurité sociale, aux caisses de pension, les assurances contre les accidents de travail, ... => **1.664.464,07 € (dont enseignement : 778.420 €)**.
- Les dépenses de fonctionnement : achats de biens non durables et de services, les dépenses de fonctionnement administratif, technique, pour les bâtiments, les dépenses de gestion financière, ... => **451.816,02 €**.
- Les dépenses de transfert: subsides de fonctionnements à divers organismes (fabriques d'Eglise, CPAS, recette régionale, service d'incendie,...) => **571.267,50 €**.
- Les dépenses de la dette: dépenses couvrant le remboursement de la dette communale => **285.820,89 €**.

DETAIL DES INVESTISSEMENTS PROJETES



Le tableau suivant détaille l'ensemble des prévisions du budget extraordinaire. Il fait apparaître, par rubrique, les investissements projetés et leur mode de financement.



Libellé	Total investissement	Emprunt commune	Subsides	Auto financement
Prolongement rue Jamoulle vers Bovenistier, enduisage	80.000,00 €	40.000,00 €	40.000,00 €	0,00 €
- Egouttage et réfection rue de l'Eglise	382.000,00 €	153.000,00 €	229.000,00 €	0,00 €
- Projet—surveillance—coordination	106.500,00 €	106.500,00 €		0,00 €
Entretiens routiers	50.000,00 €			50.000,00 €
Pose canalisations	50.000,00 €			50.000,00 €
Amélioration et égouttage rue H. Krains	124.000,00 €	124.000,00 €		0,00 €
Achat benne + foreuse + scie ...	25.000,00 €		0,00 €	25.000,00 €
- Remembrement Aineffe - écoulement des eaux	185.850,38 €	185.850,38 €		0,00 €
- Coordination	1.000,00 €			1.000,00 €
Mobilier scolaire - maternelles	2.000,00 €			2.000,00 €
Mobilier scolaire - primaires	2.200,00 €			2.200,00 €
- Aménagement salle La Forge	600.000,00 €	240.000,00 €	360.000,00 €	0,00 €
- Architecte + coordination	68.975,00 €	68.975,00 €		0,00 €
Acquisition jeux plaine	25.000,00 €			25.000,00 €
Eclairage terrains de sport	12.400,00 €		6.200,00 €	6.200,00 €
Tribune terrains de foot	50.000,00 €		25.000,00 €	25.000,00 €
Toiture + radiateurs Cortil	40.000,00 €		20.000,00 €	20.000,00 €
- Restauration Eglise Aineffe	651.700,00 €	189.710,00 €	547.390,00 €	0,00 €
- Architecte + coordination Aineffe	97.800,00 €			
Intervention Fabrique d'Eglise Borlez-Aineffe			12.400,00 €	
Subside Fabrique Viemme	3.544,00 €	0,00 €		3.544,00 €
Eglise Les Waleffes—chauffage— peinture	41.196,00 €	41.196,00 €		0,00 €
Achat terrain cimetière	25.000,00 €	25.000,00 €		0,00 €
TOTAL	2.624.165,38 €	1.174.231,38 €	1.239.990,00 €	209.944,00 €

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES PREVUES AU BUDGET

	2004	2005	2006
Assurances	18.710,00	18.552,00	21.997,12
Administration générale	569.760,96	611.947,72	679.996,64
Patrimoine privé	4.880,00	6.330,00	7.230,00
Police	171.370,40	179.939,00	183.538,00
Pompiers	39.283,76	41.195,98	46.250,00
Voirie	534.827,38	565.927,86	558.588,76
Agriculture	21.581,58	27.828,61	39.449,58
Enseignement	791.789,24	847.484,03	922.796,61
Education population	124.229,19	128.119,34	144.461,68
Bibliothèques	6.250,00	6.250,00	6.700,00
Cultes	23.833,80	21.310,01	30.154,75
Assistance sociale	200.843,04	145.106,80	176.252,30
Immondices	132.925,8	126.601,40	126.514,56
Eaux usées	3.500,00	3.500,00	3.565,00
Cimetières	6.359,87	8.169,87	8.212,50
Urbanisme	1.850,00	1.850,00	1.850,00
TOTAL	2.661.253,55	2.750.412,58	2.973.368,48

Ce qui ressort surtout de ce tableau est l'importante augmentation des frais pour l'enseignement. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Prise en charge du traitement d'un maître spécial de langue et d'une aide complémentaire à l'enseignement : + 8.700 €.
- Engagement d'une éducatrice supplémentaire.
- Augmentation du volume des prestations du personnel d'entretien.
- Charges d'emprunt du nouveau préfabriqué.

FABRIQUES D'EGLISE

Depuis plusieurs années, les Fabriques d'Eglise ne demandent presque plus d'intervention communale dans leurs budgets ; désormais, seule la Fabrique d'Eglise de Les Waleffes réclame une intervention du budget ordinaire.

Le budget communal est cependant toujours sollicité pour combler les budgets extraordinaires des Fabriques d'Eglise : après les 51.943 € pour le financement des travaux de la Fabrique d'Eglise de Les Waleffes accordés en 2004, une somme de

41.196 € est réclamée pour le budget 2006 afin de financer les travaux du plan triennal.

Malgré l'accord de la région wallonne, les travaux de restauration de l'Oratoire St Sulpice d'Aineffe n'ont toujours pas pu débiter. La région wallonne réclame l'obtention d'un nouveau certificat de patrimoine pour les travaux d'aménagement intérieur (peintures - chauffage - sanitaire).

Le dossier est bloqué actuellement. Les crédits sont donc reportés sur le budget 2006.



RECENSEMENT AGRICOLE AU 01/05/2005



Chaque année, tous les agriculteurs sont interrogés dans le cadre du recensement agricole afin de connaître la superficie de leurs différentes cultures, le nombre des différents types d'animaux qu'ils élèvent et le volume de main-d'œuvre agricole occupée au sein de leur exploitation.

Le recensement agricole est réalisé en collaboration entre l'Institut national de Statistique et les administrations communales qui se chargent de recueillir les informations auprès des agriculteurs.

Nous vous résumons sous forme de tableau les résultats de notre commune concernant le dernier recensement réalisé au 1er mai 2005. Vous y trouverez, par rubrique, des informations relatives aux exploitations, aux différents types de cultures et espèces d'animaux. Les superficies sont exprimées en hectares.

RUBRIQUE	NOMBRE
Exploitations avec une production agricole	61
Superficie agricole utilisée (en Ha) :	2.999,10
Céréales pour le grain	1.271,71
Cultures industrielles	946,80
Pommes de terre	124,19
Fourrages des terres arables	81,66
Légumes en plein air	65,40
Jachères	78,61
Vergers	40,15
Superficie toujours couverte d'herbe	389,43
Jardins familiaux	1,15
Superficies non agricoles	22,47
Superficie totale de l'exploitation	3.021,69
Cultures dérobées (engrais verts)	459,60

RUBRIQUE	NOMBRE
CHEPTEL BOVIN, OVIN, PORCIN ET VOLAILLE	
Nombre total de bovins	2.474
Nombre total de porcins	3.618
Nombre total d'ovins	417
Nombre total d'équidés	9
Nombre total de volailles	40.236
Exploitations avec des bovins	27
Exploitations avec de porcins	7
Exploitations avec des ovins	8
Exploitations avec des équidés	4
Exploitations avec des volailles	7

STATISTIQUES

Les chiffres ci-dessous vous donnent le nombre total d'habitants au 1er janvier 2005 ainsi que l'évolution annuelle de chaque commune située dans l'arrondissement de Waremme. Nous remarquons une belle croissance de la population dans notre commune.



Au 1er janvier 2005	Hommes	Femmes	Total	Evolution annuelle	
Arrondissement de Waremme	34.776	36.574	71.350	+853	+1,21%
BERLOZ	1.362	1.394	2.756	+26	+0,95%
BRAIVES	2.693	2.821	5.514	-4	-0,07%
CRISNEE	1.330	1.407	2.737	+56	+2,09%
DONCEEL	1.406	1.393	2.799	+5	+0,18%
FAIMES	1.742	1.654	3.396	+77	+2,32%
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	1.502	1.526	3.028	-3	-0,10%
GEER	1.357	1.408	2.765	+54	+1,99%
HANNUT	6.832	7.253	14.085	+254	+1,84%
LINCENT	1.428	1.535	2.963	+21	+0,71%
OREYE	1.639	1.767	3.406	+13	+0,38%
REMICOURT	2.435	2.591	5.026	+31	+0,62%
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	3.173	3.333	6.506	+57	+0,88%
WAREMME	6.667	7.237	13.904	+207	+1,51%
WASSEIGES	1.210	1.255	2.465	+59	+2,45%

NOUVELLES ACQUISITIONS

Grâce aux subsides du plan ZEN, notre commune ainsi que la commune de Donceel avons fait l'acquisition d'une balayeuse de voirie pour un montant total de 121.726 € (dont 100.000 € de subsides). Prise en charge par chaque commune : 10.863 €. Une convention a été signée par les deux communes pour une utilisation partagée en fonction des besoins de l'une et de l'autre.

Nous avons également acheté un compresseur de chantier avec ses accessoires.



Balayeuse



Compresseur

DIVERS TRAVAUX REALISES PAR LES OUVRIERS COMMUNAUX

Du côté des travaux réalisés par les ouvriers communaux dans le courant du dernier trimestre, nous citons : la pose de canalisation rue E. Vandervelde à Borlez, le curage du fossé ainsi que la pose de canalisation à Les Waleffes (« Croix de mer »), rafraîchissement des bureaux de l'administration au rez-de-chaussée, carrelage et peinture au dépôt communal.



Plantation du rond point au carrefour de la rue de Huy et de la route de Liège



Pose de panneaux de signalisation acquis dans le cadre du plan ZEN



Elagage des arbres — Vue de la rue A. Braas

TEMPÊTE DE NEIGE A FAIMES

Cette année, en plus d'être très long, l'hiver s'est fait remarquer dans nos campagnes. En effet, les importantes chutes de neige accompagnées d'un vent assez violent ont surpris les automobilistes la veille du 31 décembre. Certains chemins devenus impraticables ont dû être fermés à la circulation en attendant d'être déblayés. C'était notamment le cas rue de Chapon Seraing comme le démontrent les photos ci-dessous. Fort heureusement, la nuit du réveillon a été plus calme au niveau de la météo en tout cas ...



ECLAIRAGE PUBLIC : NOUVEAU PLAN D'ENTRETIEN DE L'ALE

L'ALE remplace actuellement les lampes défectueuses de notre réseau d'éclairage public. Ce travail terminé, ses équipes effectueront des visites trimestrielles de contrôle afin de parer aux remplacements des lampes défectueuses, même si elles ne sont pas encore arrivées au terme de leur vie théorique. En effet, un pourcentage de lampes (même neuves) installées présente des défauts qui portent atteinte à leur bon fonctionnement. L'ALE limitera donc le nombre de luminaires défaillants en appliquant le principe d'anticipation. Le suivi d'entretien sera alors beaucoup plus aisé.

En cas de défectuosité d'un ou de plusieurs points lumineux, vous pouvez contacter directement l'ALE par téléphone au **04/263.18.80**, par fax au **04/240.71.65** ou encore via le site www.ale.be (rubrique « Contact » - « Eclairage public »). L'ALE pourra ainsi inscrire le remplacement de ces lampes dans son planning. Pour localiser au mieux la ou les lampes défectueuses, il est indispensable de renseigner:

- ⇒ le nom de la commune,
- ⇒ le nom de la rue,
- ⇒ le numéro d'habitation ou un repère (ex.: en face de la pharmacie, à côté du n° 20),
- ⇒ s'ils existent, vous pouvez également communiquer les deux numéros qui figurent sur la plaque d'identification que portent certains pylônes.



ENQUETE PUBLIQUE

**PREMIERE ENQUETE PUBLIQUE SUR LA GESTION DE L'EAU EN WALLONIE
5 THEMES ET 18 ENJEUX POUR UNE POLITIQUE INTEGREE DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

Du 1er janvier au 30 juin 2006, une enquête publique portant sur la gestion de l'eau se déroulera en Région wallonne. Cette enquête publique découle de la Directive européenne 2000/60/CE établissant un cadre communautaire pour une gestion intégrée de l'eau.

Partant du principe que "l'eau n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel", la Directive 2000/60/CE constitue le cadre dans lequel va s'insérer la législation européenne portant sur les eaux de surface, les eaux souterraines, les estuaires et les eaux maritimes. L'objectif fondamental de la directive est d'arriver au bon état des eaux communautaires pour 2015.

Se prononcer sur quoi?

Cette enquête publique s'adresse en priorité aux divers acteurs de l'eau, mais également au citoyen.

Concrètement, il est proposé de se prononcer sur une série de "questions importantes". Un questionnaire d'une vingtaine de questions a été développé, de même que différents documents de vulgarisation.

Tous ces documents sont téléchargeables à partir du site <http://eau.wallonie.be>, qui comporte également une version interactive et conviviale du questionnaire papier.

Plus d'informations sur les modalités de participation à l'enquête publique vous sont fournies via les opérateurs suivants :

Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable (ICEDD)

Boulevard Frère Orban 4, 5000 NAMUR

Tél.: 081/25.04.87 — Fax: 081/25.04.90

Internet: <http://eau.wallonie.be> - Courriel : eau@icedd.be

Une version papier des documents peut être consultée dans votre commune, les Contrats de rivière, les CRIE (Centres régionaux d'Initiation à l'Environnement) et les services de proximité de la Région wallonne

Contrat de rivière du Haut Geer – Asbl « Environnement et Progrès »

Rue de Huy, 123, 4300 WAREMME

Tél. : 019/32.49.30

Courriel : crhautgeer@skynet.be

Trois réunions d'information à destination du grand public se tiendront :

- le 17 mai prochain à 20h00 à la salle Catoul à WANZE (Place Fagnielle)
- **le 20 avril prochain à 20h00 à la Maison de Hesbaye à WAREMME (Rue de Grand Axhe, 45 E)**
- le 23 mai prochain à 20h00 à l'Institut Gramme HEMES, Quai du Condroz, 28 - 4031 ANGLEUR

Il est vivement conseillé à tous de s'inscrire à cette manifestation, en envoyant ses coordonnées postales et la date de la séance à Karine VANDE STEENE, soit par fax au 081/25.04.90 ou par courriel à kv@icedd.be.

*Tous citoyens
de l'eau !*



Participez ... ça coule de source!

ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

NOM DE L'ASSOCIATION	PERSONNE DE CONTACT	ADRESSE	TEL.
Etoile de FAIMES (Football)	M. LOUWETTE Michel c/o M. FOUARGE Jules	rue du Moulin 8 à FAIMES rue Léon Génie 3 à FAIMES	019/32.45.37
TTC Borlez (tennis de table)	M. HERMAN Eric	Rue J. Stiernet 116 à 4250 GEER	0496/520.498
TTC La Renaissance (tennis de table)	M. MATHY André	rue des Brocalis 13 à FAIMES	019/32.38.63
Tennis club Le Cortil	M. WAUTELET François	rue de Les Waleffes n° 8 à 4530 Villers-le-Bouillet	019/56.91.76 0495/236.748
Scouts	Mme TASSIGNON Anne-Marie	rue A.Braas n° 29 à FAIMES	019/33.82.45
Comité des Fêtes du quartier de Celles	M. HUMBLET Guy	rue du Fays 12 à FAIMES	019/32.22.15
Comité du Jumelage Faimes-Ambierle	Mme MATHY Jacqueline	rue de la Centenaire 18 à FAIMES	019/33.22.09
Troupe Théâtrale « Coup de théâtre »	M. BOXUS Bernard	rue Boca de Waremmes 5 à FAIMES	019/56.69.62
FNC Faimes (anciens combattants)	M. MELIN Victor	rue de Labia 5 à FAIMES	
FNC Viemme	M. TIHON Daniel	rue Saint-Georges 14 à FAIMES	019/32.72.52
Prisonniers de Guerre de Celles	M. MARCHOUL Joseph	rue de Bleret n° 5 à FAIMES	
Pensionnés de Faimes	M. DRIES Jacques	rue Sainte-Anne n° 7 à FAIMES	019/32.35.17
Pensionnés de Borlez	Mme DE RICK Georgette	Rue F. Delchambre 30 à FAIMES	019/56.65.82
Pensionnés de Celles—joueurs de cartes	M. FOSSION Marcel	Rue des Saules 3 à FAIMES	019/32.25.06
Pensionnés de Viemme	M. GOFFIN André	rue J. Mignolet 9 à FAIMES	019/32.76.93
Comité Saint-Nicolas des enfants de Faimes	M. CHABOT François	rue des Saules 15 à FAIMES	019/33.21.84
Comité Petite Ecole de Borlez	M. PIRON Alphonse	rue G.Berotte n° 16 à FAIMES	019/56.63.65
Comité de la Fête des Ecoles	M. DERENNE Jean-Paul	rue A.Braas à FAIMES	019/33.29.26
Comité de la petite école de Celles	M. RIGO Michel	rue A.Braas n° 4 à FAIMES	019/32.75.76
Comité Aineffe en Fête	Mme LEONARD Sophie	rue A.Warnotte n° 20 à FAIMES	0473/205.991
Comité Paroissial de Les Waleffes	Mme BOXUS Marianne	rue Boca de Waremmes n° 5 à 4317 FAIMES	019/56.69.62
Comité Paroissial de Viemme	M. MATHY André	rue des Brocalis 13 à FAIMES	019/32.38.63
Les Amis des Abeilles	M. FRERART Lambert	rue G.Berotte 1 à 4317 FAIMES	019/56.65.49
Présence et Action Culturelle	M. DELNATTE Frédéric	rue de Les Waleffes n° 9 à FAIMES	019/33.21.98
Association des Parents	Mme SARTON Laurence	rue de l'Eglise n° 11 à FAIMES	019/32.65.95 0479/24.81.47
Comité de la fête de Pâques de Les Waleffes	M. VINDIGNI François	rue Remikette 9 à FAIMES	0477/323.747
Comité Horticole	M. MATERNE Céleste	rue de la Croix de Mer 13 à FAIMES	019/56.67.84

QUELQUES ECHOS DE NOS ÉCOLES (CELLES ET LES WALEFFES)

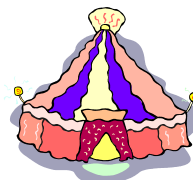
En ce début du mois de février, nous sommes déjà à la moitié de l'année scolaire.

Dans nos deux implantations, les activités foisonnent. Outre les cours traditionnels tels que les mathématiques, la langue maternelle, l'éveil, les cours de langues et philosophiques ainsi que l'éducation physique et plastique, nos élèves ont participé à de nombreuses activités pédagogiques.



1. Au niveau culture

- Cirque « Europeans' circus » à Liège.
- Cinéma au Kinépolis et au Kihuy.
- Animation musicale à Waremmé.



2. Au niveau citoyenneté

- Visite au « Territoire de la mémoire » à Liège (sensibilisation aux problèmes de l'extrême droite et de l'exclusion sociale).
- Semaine de la sécurité (zones 30 aux abords des écoles):
==> sensibilisation des automobilistes durant la semaine de la mobilité;
==> sensibilisation aux dangers de la rue en tant que cycliste ou piéton par un membre de l'A.P.P.E.R.
- Création du cahier « La citoyenneté ».
- Remise mensuelle en primaire d'une charte concernant le comportement de l'enfant à l'école.
- Animation « Santé et collations saines » dans différentes classes.
- Explication du rôle et du fonctionnement des « Intercommunales »: animation et visite d'une intercommunale.
- Projet « TELEVIE »: exposition au FNRS et au CHU.
- Animation à la ferme: découvrir la vie et le rôle important d'un agriculteur dans notre société.

3. Au niveau divertissement

- Fête d'Halloween: cortège, conte et spectacle de magie.
- Fête de St Nicolas: danses préparées par les élèves et leur titulaire. Plus de 340 personnes ont été réunies à la salle La Forge.
- Fête de Noël: toute la magie qui l'entoure au sein des différentes classes.



4. Au niveau sportif



- Cross interscolaire.
- Jeux aquatiques.
- Compétitions interscolaires de natation et de volley.



Ce n'est bien sûr qu'une partie des activités réalisées dans les différentes classes tandis que de nombreux projets sont en préparation pour terminer l'année.

Nous vous remercions pour votre présence aux diverses activités, pour le soutien que vous nous apportez et pour votre confiance en notre école.

JUNIOR PARTY

A partir du mois de mars, la commune organisera une **JUNIOR PARTY** pour les jeunes faimoiés âgés entre 12 et 15 ans.

Différentes activités encadrées par Monsieur et Madame FONTANA seront proposées un vendredi par mois au Cortil à Borlez : bowling, cinéma, piscine, jeux de société... selon les goûts et les envies de chacun.

Un courrier informatif personnalisé a déjà été envoyé à chaque enfant concerné. Lors de la première réunion du 17 février 2005, les jeunes intéressés ont échangé leurs idées et donné leurs avis sur le projet.

Personnes de contact: - Marie-Alice CORSWAREM (019/32.28.41 ou 0496/94.98.03)
- M. et Mme FONTANA (019/33.98.59)



LE RECOMMANDÉ ÉLECTRONIQUE. QUOI DE NEUF ?

Un recommandé à envoyer ? Plus besoin de vous déplacer. Grâce à MyCertipost, vous réglez cette formalité en ligne en quelques minutes. Votre document est soit livré électroniquement à votre destinataire, soit imprimé et mis sous pli par MyCertipost, puis délivré par La Poste n'importe où en Belgique. Avec les mêmes preuves légales et les mêmes garanties de confidentialité que pour un recommandé classique.



LE RECOMMANDÉ ÉLECTRONIQUE

L'expéditeur et le(s) destinataire(s) ont un compte MyCertipost. Le recommandé électronique, c'est

l'équivalent de la lettre recommandée classique mais...

- Sans devoir se déplacer au bureau de poste. L'inscription à MyCertipost suffit.
- Avec la rapidité de la communication électronique... la livraison est quasi instantanée.
- Avec la même valeur légale qu'un recommandé à la Poste avec en outre :
 - une preuve de contenu;
 - une garantie quant à l'identité des expéditeurs et des destinataires;
 - un tarif fixe... quels que soient la taille (max. 2MB) et le format du ou des documents envoyés !

Avec votre signature digitale... grâce à l'utilisation d'un certificat de signature ou de la carte d'identité électronique !

LE RECOMMANDÉ ÉLECTRONIQUE IMPRIMÉ

Seul l'expéditeur doit posséder un compte MyCertipost. Les avantages de l'électronique combinés aux services de La Poste !

- Envoyer un recommandé à n'importe quelle adresse en Belgique... C'est désor-

mais possible sans se déplacer au bureau de poste ! L'inscription à MyCertipost suffit.

Plus besoin d'enveloppe, de papier, d'encre, d'imprimante, Certipost s'occupe d'imprimer, de mettre sous pli et de déposer vos recommandés à La Poste. Finies les formalités à remplir au guichet... Certipost le fait pour vous.

- Plus besoin de timbres... Certipost affranchit vos envois pour un tarif unique.
- Une garantie de qualité de traitement et de confidentialité des envois.
- Toutes les preuves légales sont conservées :

De plus, Certipost vous délivre un statut de traitement du recommandé électronique imprimé via votre compte MyCertipost.

Le recommandé de signature pour accéder aux services recommandés !

- **Un compte MyCertipost** : l'inscription à MyCertipost est gratuite et s'effectue en trois étapes. Il s'agit d'une procédure unique qui vous garantit un maximum de sécurité et qui vous identifie à vie en tant qu'utilisateur MyCertipost. Consultez la rubrique Inscription pour plus de détails. Astuce : Si vous envoyez souvent des courriers recommandés (papier) aux mêmes personnes/entreprises, engagez-les à s'inscrire gratuitement pour un compte MyCertipost. Cela vous fera gagner un temps précieux, à vous et à vos correspondants.

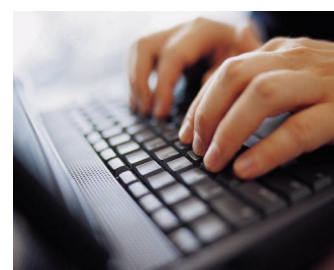
- **Un certificat de signature** : Pour envoyer un recommandé électronique, vous devez disposer d'un certificat de signature. Ce certificat numérique constitue véritablement votre passeport électronique.

Différentes possibilités pour obtenir un certificat de signature :

- Certipost vous propose d'obtenir et d'installer gratuitement un certificat de signature pour ses applications. Cliquez simplement sur le bouton "Certificats" lorsque vous êtes connecté à votre compte MyCertipost.
- Votre carte d'identité électronique belge possède aussi un certificat de signature accepté comme moyen de signature d'un recommandé électronique.

- Vous pouvez aussi obtenir un certificat de signature auprès d'une Autorité de Certification en Belgique qui délivre des certificats de classe 3 et met à disposition un service en ligne de validation du statut de révocation (valide, révoqué, suspendu). Seuls les certificats émis par Belgacom E-Trust et Certipost E-Trust sont supportés actuellement.

Pour de plus amples informations, consultez le site de Certipost : www.certipost.be



ORDONNANCE GENERALE DE POLICE

Le 30 janvier 2006, le Conseil communal ainsi que l'ensemble des neuf communes de la zone de Police de Hesbaye ont adopté une nouvelle « ordonnance de police générale » portant sur :

- ⇒ La sécurité et la commodité de passage sur la voie publique
(exécution de travaux, taille des plantations en bordure de voirie, collectes, sécurité en cas de neige ou de verglas,...)
- ⇒ La propreté publique
(enlèvement des déchets ménagers, évacuation des eaux, fossés, ...)
- ⇒ La salubrité publique
(dépôt, épandage ou transport de matières incommodes ou nuisibles, fosses à lisier, installation de chauffage, incinération des déchets, alimentation en eau potable,...)
- ⇒ Les réunions publiques
(réunions en lieu clos et couvert, réunions en plein air, dispositions particulières en vue d'assurer la sécurité des bals, soirées dansantes, concerts, spectacles et autres manifestations)
- ⇒ La tranquillité publique
(la lutte contre le bruit, débits de boissons)
- ⇒ La détention, de la circulation et de la divagation des animaux
- ⇒ Les kermesses, foires et marchés
- ⇒ La clôture des immeubles
- ⇒ Les dégradations, destructions et voies de fait
- ⇒ Les cimetières

Le non respect des dispositions de cette ordonnance de police est puni d'une amende administrative d'un montant maximum de 250 € pour les personnes majeures, 125 € pour les mineurs de 16 à 18 ans, d'amendes de police pour les moins de 16 ans. Une médiation peut être proposée pour les amendes d'un montant supérieur à 62,50 €, et est organisée dans tous les cas pour les jeunes de 16 à 18 ans.

Le texte intégral de cette ordonnance de police peut être consulté à l'administration communale et sera disponible sur notre site

EN BREF, L'ETAT CIVIL (OCTOBRE, NOVEMBRE ET DECEMBRE 2005)

Nous ont rejoints :

- ♣ Herve Côme, né à Saint-Jean (France) le 17 septembre 2005, domicilié à Faimés (Celles), « Al Cadorette », 2, fils de Jérôme Herve et de Tatiana Fenaux.
- ♣ Geradon Gabriel, né à Liège le 20 septembre 2005, domicilié à Faimés (Celles), rue de Termogne, 70, fils de Pierre Geradon et de Sandra Falla.
- ♣ Pire Lenaëlle, née à Liège, le 1^{er} octobre 2005, domiciliée à Faimés (Les Waleffes), rue du Bosquet, 10, fille de Fabian Pire et de Patricia Lemmens.
- ♣ Saïssi Hassani Kenza, née à Liège le 05 octobre 2005, domiciliée à Faimés (Viemme), rue de Huy, 242, fille de Mohammed Saïssi Hassani et de Nicole Derwa.
- ♣ Chasseur Margot, née à Liège le 28 octobre 2005, domiciliée à Faimés (Aineffe), rue de la Champignotte, 5/001, fille de Stéphane Chasseur et de Raphaëlle Dockier.
- ♣ Dellise Noémie, née à Huy le 10 novembre 2005, domiciliée à Faimés (Celles), rue Bleret, 1, fille de Alain Dellise et de Fabienne Dupont.
- ♣ Maricq Clémence, née à Namur le 28 novembre 2005, domiciliée à Faimés (Celles), rue de la Centenaire 12, fille de Sébastien Maricq et de Bénédicte Lombet.
- ♣ Materne Sacha, né à Liège le 30 novembre 2005, domicilié à Faimés (Les Waleffes), rue de la Gare 20, fils de Patrick Materne et de Marjorie Napen.

- ♣ Vander Poelen Manon, née à Liège le 09 décembre 2005, domiciliée à Faimés (Celles), rue de Liège 38/0001, fille de Jean-Pierre Vander Poelen et de Vanessa Gilsoul.
- ♣ Monet Romain, né à Liège le 14 décembre 2005, domicilié à Faimés (Borlez), rue d'Aineffe 2, fils de Benoît Monet et de Marie-Eve Pire.

Se sont unis :

- ♥ Vanschingen Jean Paul, 42 ans, et Bouwer Sabrina, 30 ans, domiciliés à Faimés (Celles), rue des Saules, 7, mariés le 12 novembre 2005.
- ♥ Guglielmetti Francis, 40 ans, et Debacq Marlène, 45 ans, domiciliés à Faimés (Borlez), Cortil Jonet, 20, mariés le 12 novembre 2005.
- ♥ Lerat Robert, 65 ans, domicilié à Faimés (Celles), rue de Liège 40 et Bastiaens Christiane, 63 ans, domiciliée à Molenbeek-St-Jean mariés le 03 décembre 2005.
- ♥ Merz Michel, 51 ans, domicilié à Faimés (Celles), rue de Termogne 47 et Poismans Hélène, 51 ans, domiciliée à Liège mariés le 10 décembre 2005
- ♥ Arbalestrier Valère, 33 ans, domicilié à Meix-devant-Virton et Smet Ariane domiciliée à Faimés (Viemme), rue des Brocalis, 12, mariés le 17 décembre 2005.

Nous ont quittés :

- † Joannes Denise, 85 ans, épouse Benaets Victor, domiciliée à Faimés (Celles), rue de Saives, 39, décédée à Villers-le-Bouillet le 19 septembre 2005.
- † Bengel Cécile, 82 ans, veuve Mélia René, domiciliée à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), Avenue Pasteur, 52, décédée à Faimés (Les Waleffes), rue de la Gare, 6, le 02 octobre 2005.
- † Berode Edmond, 61 ans, époux Bolly Suzanne, domicilié à Faimés (Viemme), rue de Huy, 168, y décédé le 07 octobre 2005.
- † Royer Maurice, 85 ans, époux Forceille Madeleine, domicilié à Faimés (Les Waleffes), rue de Borlez, 42, y décédé le 13 octobre 2005.
- † de Halleux Nicole, 81 ans, épouse du Baron Jean Marie d'Otreppe de Bouvette, domiciliée à Faimés (Borlez), Bois du Grand Bon Dieu, 1, décédée à Huy, le 11 octobre 2005.
- † Dubois Ista Hortense, 87 ans, veuve Emile Chabot, domiciliée à Faimés (Aineffe), rue de Viemme, 35, décédée à Huy le 12 octobre 2005.
- † Hannosset Suzanne, 83 ans, célibataire, domiciliée à Faimés (Viemme), rue des Fermes 10, décédée à Waremme le 24 novembre 2005.
- † Charlier Pol, 70 ans, veuf Marie Joannes, domicilié à Faimés (Les Waleffes), rue de la Gare 6, décédé à Waremme le 02 décembre 2005.
- † Mestrez Louis, 75 ans, veuf Marchandise Léonie, domicilié à Faimés (Borlez), rue Albert 1er 9, décédé à Waremme le 10 décembre 2005.
- † Jacquemin Olga, 87 ans, veuve de Georges Leclercq, domiciliée à Faimés (Les Waleffes), rue de la Gare 6, y décédée le 25 décembre 2005.

Noces d'or :



Le samedi 12 novembre 2005 à 16 h 30, les époux Edouard Hoyoux et Irène Bollinne domiciliés à Faimés (Viemme), rue de Huy, 238, ont été reçus à l'Administration Communale à l'occasion de leurs 50 ans de mariage (célébré à Viemme le 12 novembre 1955).

Le samedi 17 décembre 2005 à 14h30, les époux Josephus Vangelder et Marie-Louise Delhalle domiciliés à Faimés (Viemme), rue de Huy 244, ont été reçus à l'Administration Communale à l'occasion de leurs 50 ans de mariage (célébré à Viemme le 17 décembre 1955).

AGENDA

MARS 2006

Vendredi	24/03	à 20h00	Compétition organisée par le TTC Borlez à la salle La Forge à Celles.
Samedi	25/03	à 18h30	Souper organisé par le Comité de la Saint Nicolas à la salle La Forge à Celles.

AVRIL 2006

Dimanche	02/04	à 12h00	Dîner organisé par le Cercle Horticole au Cortil à Borlez.
Jeudi	13/04	à 20h00	Documentaire « Les arômes et les dahlias » organisé par le Cercle Horticole au Cortil à Borlez.
Samedi	15/04	à 15h00	Concours de couyon organisé par le comité du Jumelage à la salle La Forge à Celles.
Lundi	17/04	à 14h30	Chasse aux œufs organisée par le Comité des Fêtes de Pâques au Cortil à Borlez.
Du 16 au 23/04			Exposition organisée par l'association « Présence et actions culturelles » à la Chapelle de Saives.
Samedi	22/04	à 18h30	Souper organisé par le TC le Cortil au Cortil à Borlez.
Samedi	22/04	à 14h00	Fête d'Unité organisée par les Scouts à la salle La Forge à Celles.
Vendredi	28/04	à 20h00	Compétition du TTC Borlez à la salle La Forge à Celles.
Samedi	29/04	à 18h30	Souper du Bourgmestre à la salle La Forge à Celles.
Dimanche	30/04	de 9 à 17h	Foire aux plantes organisée par le Cercle Horticole au Cortil à Borlez.

MAI 2006

Lundi	01/05	à 08h00	Marche ADEPS organisée par différents comités à la salle Patria à Les Waleffes.
Jeudi	04/05	à 20h00	Présentation des « Plantes aromatiques en cuisine » réalisée par le Cercle Horticole au Cortil à Borlez.
Samedi	06/05	à 18h30	Souper organisé par le TTC la Renaissance à la salle Paroissiale à Viemme.
Lundi et mardi	15 et 16/05		Exposition pédagogique organisée par FNC et les écoles communales à la Chapelle de Saives.
Mardi	16/05	à 12h00	Dîner des joueurs de cartes à la salle La Forge à Celles.
Du 19 au 21/05			Tournoi de l'étoile de Faimés au Cortil à Borlez.
Vendredi	19/05	à 20h00	Vernissage—Exposition de peintures et dessins à la chapelle de Saives organisée par D. Fiolle.
Samedi	20/05	de 14 à 18h	Exposition de peintures et dessins à la chapelle de Saives organisée par D. Fiolle.
Dimanche	21/05	de 11 à 18h	Exposition de peintures et dessins à la chapelle de Saives organisée par D. Fiolle.
Du 25 au 28/05			Voyage à Ambierle dans le cadre du Jumelage FAIMES-AMBIERLE
Samedi	27/05	à 18h30	Souper paroissial organisé par le Comité Paroissial de Viemme à la salle paroissiale à Viemme.

JUIN 2006

Du 01 au 05/06			à 18h00	Exposition de « patchwork » organisée par Mme Pesser à la Chapelle de Saives.
Samedi	03/06	à 20h00		Soirée théâtrale organisée par l'association « Présence et action culturelle » à la salle La Forge à Celles.
Jeudi	08/06	à 20h00		« Les purins de végétaux » organisé par le cercle horticole au Cortil à Borlez.
Samedi	10/06	à 14h00		Fête des écoles organisée par les écoles communales à la salle La Forge à Celles.
Samedi	17/06	à 18h30		Souper de fin de saison organisé par l'Etoile de Faimés à la buvette à Borlez.
Dimanche	18/06	à 14h00		Fancy-Fair organisée par l'école libre de Viemme à l'école libre à Viemme.
Dimanche	25/06	à 19h00		Souper de fin de saison organisé par le TC le Cortil au Cortil à Borlez.
Dimanche	25/06	à 12h00		Dîner paroissial organisé par le Comité paroissial de Celles à la salle les 3 cloches à Celles.



UNE RUE, UNE HISTOIRE ...

RUE DES CHAMPSRUE DU CHÂTEAU D'EAU

Ce sont deux rues parallèles bordant de part et d'autre un îlot d'habitations. Elles prennent toutes deux naissance à la rue de Liège et se rejoignent à la fin de la rue des Champs où la rue du Château d'eau se poursuit à travers champs jusqu'à Waremmé en passant devant le Château d'eau.

Pour les anciens habitants de Faimés, cette route est aussi connue sous le nom de « Vî vôle ».

RUE DE BLERET

Ancien chemin empierré, territoire de Celles, se poursuivait jadis par un sentier en terre battue en direction de Bleret par la campagne de l'arbre de Saint-Hubert.

A l'entrée de la rue, une potale est suspendue à un arbre. Elle abritait la statue de Saint Hubert (volée et non remplacée).

RUE DU CARILLON

Aspect folklorique ancien : les femmes de l'endroit papotaient volontiers et du seuil de leur porte colportaient les nouvelles du village et d'ailleurs (les bonnes, les mauvaises, les insidieuses, ...)

LE WALLON, QUAND TU NOUS TIENS

Si dji polahe,
Dj'invit'reû al tâve dé monde,
Tos lès-êfants dèl planète tère.
Cisse tâve la sèrèût gârnêye
di tos lès-amagnîs di l'ûnivêr.
I sèrît la, tot-âtoû: dèl nèûrs, dèl blancs,
dèl djènes, dèl rodjes èt tos lès-ôtes,
Mostrant, âs-omes, in-êrdiè
di boneûr èt d' frâternité.
Dj'âreû bon dé vèyi lès-êfants dèl payis
mizérâbes, hagnî a plins dints è l'êûrêye.
D'jâreû bon qwand, bin r'pahous, dji lès veûreû
rîre, tchanter èt danser l'crâmnignon.
Dj'âreû bon dé vèyi leûs-oûy blaw'ter di contint'mint.
Dj'âreû bon ... C'est vrèy ... Mins dji n'pou nin!

Si dji polahe,
Dj'invit'reû, al tâve dé monde,
Tos lès messes dèl planète tère.
So l'vêrt tapis, stâré d'vant zèls,
I n'âreût rin po beûre, rin po magnî.
Dj'êlzi dîreû di s'assîr, onk avâ l'ôte,
avou Bush, inte Ben Laden èt Hussein.
Dj'âreû bon d'êlzi ètinde dîre :
nos-alans distrûre totes nos-armes.
Dj'âreû bon d'êlzi ètinde dîre :
nos-alans pârti nos bins,
insi n'âre-t-i pus dèl pôves.
Dj'âreû bon d'êlzi ètinde dîre :
nos nos-alans inmer come dèl frés
èt nos-alans viker èl pâye.
Awè, dj'âreû bon ... Mins dji n'pou nin!

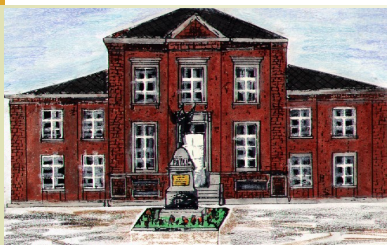
Si je pouvais;
J'inviterais à la table du monde,
Tous les enfants de la planète terre.
Cette table serait garnie
de toutes les nourritures de l'univers.
Ils seraient là tout autour : des noirs, des blancs,
des jaunes, des rouges et tous les autres,
Montrant aux hommes, un arc-en-ciel
de bonheur et de fraternité.
J'aurais bon de voir les enfants des pays
misérables, mordre à pleines dents dans le repas.
J'aurais bon quand, bien repu, je les verrais
rire, chanter et danser le cramignon.
J'aurais bon de voir leurs yeux briller de contentement.
J'aurais bon ... C'est vrai ... mais je ne peux pas!

Si je pouvais,
J'inviterais à la table du monde,
Tous les maîtres de la planète terre.
Sur le tapis vert, étendu devant eux,
il n'y aurait rien pour boire, rien pour manger.
Je leur dirais de s'asseoir l'un et l'autre,
avec Bush, entre Ben Laden et Hussein.
J'aurais bon de les entendre dire :
nous allons détruire toutes nos armes.
J'aurais bon de les entendre dire :
nous allons partager nos biens,
ainsi il n'y aura plus des pauvres.
J'aurais bon de les entendre dire :
nous allons nous aimer comme des frères
et nous allons vivre en paix.
Oui, j'aurais bon ... mais je ne peux pas!

(Joseph Delchambre, novembre 2002)

COMMUNE DE FAIMES

rue A. Braas 13
4317 FAIMES
Tél. : 019/33.98.50
Fax : 019/33.98.64
E-mail : commune@faimes.be



Nos bureaux sont ouverts
du lundi au vendredi de 9 à 12 heures.

Permanences :
les mercredis de 14 à 16 heures et
les samedis de 10 à 12 heures à l'exception
des mois de juillet/août et des jours fériés.

BOURGMESTRE :	M. Théo FROIDCOEUR	Tél. :	019/33.98.61
SECRETAIRE COMMUNALE :	Mme Véronique JACQUES	Tél. :	019/33.98.52
COMPTABILITE :	Mme Martine LOOMANS	Tél. :	019/33.98.53
POPULATION :	Mme Maggy KEYEN	Tél. :	019/33.98.54
ETAT CIVIL :	Mme Monique TIHON-MARCHOUL	Tél. :	019/33.98.55
URBANISME :	M. Jean-Paul DECORTY	Tél. :	019/33.98.56
RECEVEUR REGIONAL :	M. Pierre-Jean LEBLANC	Tél. :	019/33.98.57
Concessions et cimetières :	M. Alexandre MELIN	Tél. :	019/33.98.63
Passeports, permis de conduire, CBVM :	M. Alain HEER	Tél. :	019/33.98.68
Carte d'identité électronique, location salles :	M. Philippe LEONARD	Tél. :	019/33.97.77
Site Internet, bulletin communal :	Mme Nancy BURE	Tél. :	019/33.98.50
Voirie :	Tél. :	POLICE :	Tél. :
	019/33.98.62		019/33.98.51
CPAS :	Tél. :	MEDIATION DE DETTES :	Tél. :
	019/33.97.70		019/58.85.63
ECOLE DE CELLES :	Tél. :	ECOLE DE LES WALEFFES :	Tél. :
	019/33.98.59		019/56.73.72
Garderie :	Tél. :	Garderie :	Tél. :
	019/33.98.60		0479/234.799

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE: Stage de Pâques du 03 au 14 avril 2006

- Pour les 2,5 à 6 ans : - 1^{ère} semaine : MUSIQUE avec Alain DELBRASSINE.
- 2^{ème} semaine : CUISINE et BRICOLAGE.
 - Pour les 6 à 12 ans : « FAIMES ACADEMIE », CHANT, DANSE, THEATRE, SPORT, CREATION DE DECORS.
- Le stage « Faimes Académie » se clôturera par un spectacle donné par les enfants le 14 avril à 17 h 00.
- Coût pour une semaine: 35 € pour les + 6 ans et 25 € pour les enfants de 2,5 à 6 ans.
Coût pour les 2 semaines: 65 € pour les + 6 ans et 45 € pour les enfants de 2,5 à 6 ans.



SOUPER DU BOURGMESTRE LE 29 AVRIL A 18H30 A LA SALLE LA FORGE

ENQUETE



Certains sujets vous intéressent? Avez-vous envie de développer une idée, un thème, et/ou une pensée ?
Souhaitez-vous partager vos photos? Contactez-nous !

A BIENTÔT ...

